

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 408

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 19, après la référence :

« au I »,

insérer les mots :

« modifiées ou abrogées par la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.